



16 juillet 2003

Courrier d'information émis par la société Cordis concernant le stent coronaire CYPHER

La société Cordis a envoyé le 16 juillet aux 180 établissements de santé concernés, le courrier d'information rappelant les conditions d'utilisation de l'endoprothèse coronaire à libération de sirolimus -CYPHER.

L'AFSSAPS demande à tous les professionnels concernés de rapporter dans le cadre de la matériovigilance tous les cas de thrombose au niveau du site d'implantation qui auraient été observés depuis le début de son utilisation, en particulier dans les 3 premiers mois d'implantation.

Les données figurant dans HosmaT sont présentées uniquement pour faciliter l'accès des professionnels à l'information essentielle. Aux fins d'interprétation et d'application, seule fait foi la publication de l'AFSSAPS.

site - <http://www.hosmat.fr>